



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le lundi 29 juillet 2024 à 19h00
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	Mme Annie Pronovost	Mairesse
	Mme Josée Chouinard	Conseillère municipale
	M. Yvon Laforme	Conseiller municipal
	M. Pierre Frigon	Conseiller municipal
	M. Michel Champagne	Directeur général
	M. Gilles Goyette	Conseiller municipal
	M. Guy Baillargeon	Conseiller municipal
	Mme Marie-Hélène Piché	Trésorière
Sont absents :	Me. Julie Francoeur	Greffière
	M. Marc St-Amant	Conseiller municipal

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme la mairesse Annie Pronovost.

2024-07-207

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yvon Laforme, conseiller municipal
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-208

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Guy Baillargeon, conseiller municipal
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de dispenser le secrétaire-trésorier de la
lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la
présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Résolutions de l'approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2024 ;
4. Administration - Direction générale :
 - 4.1 Résolution concernant le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2023-2024 volet 8 : Entretien des routes locales ;
5. Greffé :

Aucun point
6. Loisirs et culture :

Aucun point
7. Ressources humaines :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

Aucun point

8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :

Aucun point

9. Urbanisme et développement du territoire :

9.1 Résolution autorisant l'octroi d'un permis pour la tenue de l'événement spécial : voix de chez nous – Ville de Saint-Tite;

10. Gestion des eaux :

Aucun point

11. Autres sujets :

Aucun point

12. Correspondance;

Aucun point

13. Affaires nouvelles;

Aucun point

14. Période de questions;

15. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-209

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024

Il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

De dispenser l'assistant secrétaire-trésorier de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2024, tel que reçu pas les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que l'approuver tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2024-07-210

RÉSOLUTION CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) 2023-2024 VOLET 8 : ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

Dossier no : RJH98693 / no de fournisseur : 34310

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 86 938 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents:



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

AUCUN POINT

LOISIRS ET CULTURES

AUCUN POINT

RESSOURCES HUMAINES

AUCUN POINT

TRANSPORT HYGIÈNE DU MILIEU TRAVAUX PUBLICS

AUCUN POINT

URBANISME ET DÉVELOPPE DU TERRITOIRE

2024-07-211

RÉSOLUTION AUTORISANT L'OCTROI D'UN PERMIS POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT SPÉCIAL : SOIRÉE DANSANTE – VILLE DE SAINT-TITE

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs de la Ville de Saint-Tite a déposé une demande de permis d'événement spécial auprès de la Ville pour la tenue d'activités estivales en 2024;

CONSIDÉRANT QUE ces activités consistent en la tenue d'une soirée dansante à la date suivante :

- Le lundi 8 août : Soirée dansante

CONSIDÉRANT QUE la soirée dansante se tiendra à la date indiquée, sur la rue Notre-Dame et la rue sera fermée entre les rues Adrien-Belisle et Saint-Gabriel, de 18h00 à 21h30;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est gratuite pour la population;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens pourront connaître les divers commerces de la place. Tel que la microbrasserie, la Brûlerie Mékinoise et Escouade Indépendance.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de planification événementielle de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Baillargeon, conseiller municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la délivrance d'un permis d'événement spécial au Service des loisirs de la Ville de Saint-Tite, pour la tenue d'une soirée dansante qui aura lieu à la date suivante :

- Le lundi 8 août : Soirée dansante



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

Le tout aux conditions suivantes:

- L'activité autorisée ne doit avoir lieu qu'à la date et heure mentionnées ci-dessus;
- La Ville de Saint-Tite, ses employés et ses bénévoles doivent assurer la sécurité de ses installations et de ses sites;
- La Ville de Saint-Tite doit s'engager à respecter toute demande provenant des autorités municipales, le cas échéant (ex : plaintes, bruit, circulation, etc.);
- La résolution qui sera adoptée par le conseil municipal constitue l'entente entre la Ville et le promoteur.

Adoptée à l'unanimité

GESTION DES EAUX

AUCUN POINT

AUTRES SUJETS

AUCUN POINT

CORRESPONDANCE

AUCUN POINT

AFFAIRES NOUVELLES

AUCUN POINT

PÉRIODE DE QUESTIONS

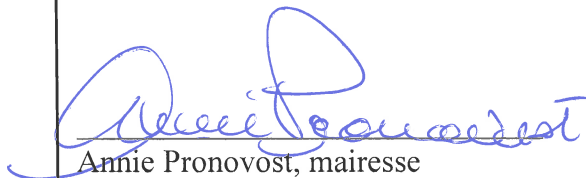
AUCUNE

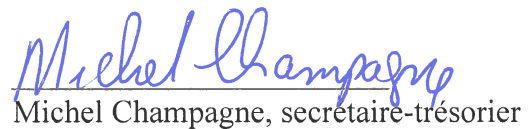
2024-07-212

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme. Josée Chouinard, conseillère municipale et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité


Annie Pronovost, mairesse


Michel Champagne, secrétaire-trésorier